



Rentrée DG BAC 2021
Évaluation des établissements
Mobilisations
Éducation prioritaire
Salaires et pensions de retraite
Lignes directrices de gestion Carrières
Élections CA académique
Bureaux départementaux

Éditorial

Mieux partager la galette

Presque un an après le premier confinement, le « monde d'après » rejoue cyniquement celui d'avant, et nous assistons à une cacophonie au sujet de la vaccination sur un air de déjà vu avec les masques. L'anticipation ne semble toujours pas de mise pour ce gouvernement, pas plus que pour notre ministre qui a poussé l'improvisation à son paroxysme en publiant le 24 décembre un décret permettant la modification des épreuves du nouveau bac jusqu'à 15 jours avant leur tenue. Cadeau du père Noël-Blanquer ? Décidément, ce ministre n'a que des marques de mépris à offrir.

Nous entamons cette nouvelle période dans la crainte du variant britannique du virus, qui a conduit tous nos voisins à des mesures sérieuses vis à vis de l'école, quand chez nous, elle continue d'être considérée comme un lieu à l'abri du virus. Les mesures d'allègement d'effectifs en lycée voient leur fin annoncée pour la semaine prochaine, sous la pression du calendrier des épreuves de spécialités du bac, que le ministre impose contre tout sens du réel, et il ne se passe toujours rien en termes d'allègement d'effectifs au collège. Pire, là où il faudrait injecter des moyens, en tout premier lieu pour accompagner la hausse démographique, mais aussi pour abaisser les effectifs et permettre un meilleur encadrement de nos élèves, suite au confinement qui les a mis en difficultés et a creusé les inégalités, **le ministre propose la suppression de près de 1900 postes au budget.** Il semble vouloir marquer son temps comme le fossoyeur du second degré.

« Quoi qu'il en coûte », avait juré le président Macron... Nous voyons aujourd'hui qu'il n'en coûte pas autant à tous, et que la jeunesse paie le prix fort. La Culture ? Pas essentielle... et l'École ? La question est aujourd'hui posée ; du moins l'École au sens où nous l'entendons, comme ferment de la démocratie, parce que pour ce qui est de la garderie, il est

essentiel de la maintenir ouverte, nous l'avons bien compris, mais pas quand même au point de lui accorder les moyens d'un fonctionnement sécurisé.

En cette période de vœux, **nous voulons une revalorisation digne de ce nom, de nos salaires, pensions et conditions de travail**, à l'opposé du « Grenelle » coquille vide qui une fois de plus, témoigne d'un ministre qui nous paye toujours de mots, les mêmes maux, et de mépris.

Parce que nous voulons en finir avec cette politique de casse tous azimuts, nous serons en grève le mardi 26 janvier à l'appel de la FSU avec une large intersyndicale. Nous avons l'immense tâche de dire stop, et de réclamer ce qui nous est dû : c'est avec des postes que l'on bâtit l'École, et c'est avec des salaires à leur juste prix que l'on attire les candidats nécessaires vers nos professions. Les besoins sont immenses, à nous d'être ensemble au rendez-vous du 26 !

Enfin, à partir du 18, s'ouvrira la période (3 semaines) de vote pour le renouvellement de nos instances. Il est vital pour le syndicalisme que nous portons de prendre ce temps pour désigner la future direction de notre syndicat. C'est notre outil commun, celui qui nous permet d'intervenir efficacement auprès de l'administration parce que nous sommes présents dans les établissements et de défendre les collègues dans des situations difficiles ; nous tiendrons ensuite le congrès académique pour tracer notre ligne d'action pour les 3 prochaines années.

Réflexion, débats, choix collectifs, action, ce sont là nos principes fondamentaux, au service d'une École émancipatrice !

Alors, toutes et tous ensemble le 26, imposons notre revalorisation, d'autres moyens pour l'École, bref un autre partage de la galette !

Bonne Année.

Corinne Baffert

Rentrée 2021 : sous le signe de la Covid ?

« *Priorité absolue à la jeunesse* » résume le discours du gouvernement en ce début d'année, devant les effets désastreux de la Covid en termes d'emplois, d'études pour une génération qui connaît depuis l'année dernière deux confinements avec des effets catastrophiques pour les collégien-nes, lycéen-nes et étudiant-es.

La réalité, nous la connaissons cependant depuis la rentrée 2020 sans aucun recrutement supplémentaire d'enseignant-es, de personnels de vie scolaire et de PSY EN, aucune création de postes, mais seulement un saupoudrage d'heures supplémentaires provenant des nombreuses HSE non utilisées pendant le premier confinement.

Pour la rentrée 2021, le gouvernement continue sa casse du service public d'éducation et franchit un cap supplémentaire : au 440 suppressions de postes l'année dernière succèdent, dans le contexte dramatique que nous connaissons, 1883 suppressions de postes, alors que le nombre d'élèves dans le second degré continue d'augmenter.

Dans l'académie de Grenoble, nous passons de 63 suppressions de postes équivalents temps plein (ETP) pour la rentrée 2020 à **160 postes de moins prévus pour 2021, alors que les effectifs en collège et en lycée vont connaître une augmentation de 0,5 % (1115 élèves)**. Ces suppressions s'accompagnent de l'attribution d'heures supplémentaires en nombre (1710) ce qui représente, pour le rectorat qui aime ranger les torchons avec les serviettes, l'équivalent de 95 ETP en HSA, dont beaucoup ne sont pas absorbées, malgré l'imposition de deux HSA, du fait du manque de profs ! Donc, même devant les élèves, il manquera toujours l'équivalent de 65 postes, sans prendre en compte la hausse des effectifs, pour retrouver les mêmes conditions que la rentrée 2020.

Les conséquences, nous ne les connaissons que trop bien : **une pression encore plus accrue sur les heures supplémentaires qui continue et une perte sèche en heures d'enseignement par élève avec une hausse des effectifs par classe et la menace sur les groupes, les options, l'accompagnement des élèves...**

À ce jour de bouclage, les établissements n'ont pas encore eu connaissance du calendrier de préparation de la rentrée 2021. Tout se fait dans la précipitation et des chefs d'établissement ont déjà anticipé par du chantage sur les temps partiels et la mise en concurrence des enseignements dans les premiers échanges avec les équipes.

Parce que nous ne sommes pas des sardines, nous serons en grève le 26 janvier !

Bac 2021 : un programme intenable !

Il reste désormais moins de 10 semaines avant les épreuves de spécialité et les collègues de terminale sont dans tous leurs états. Impossible de préparer pour la mi-mars des élèves qui ont perdu un trimestre de cours en première et qui sont en cours alternés depuis novembre à des épreuves portant sur le programme complet. Certain-es collègues sont même prêt-es à sacrifier aux précautions sanitaires et demandent la suppression de l'alternance pour les enseignements de spécialité.

L'inquiétude est palpable, et les élèves ne sont pas dupes. C'est terrible de ne plus être en capacité de les rassurer sur leurs propres angoisses à la perspective des examens. Ventilateurs d'angoisse ?

Et on ne parle même pas de l'épreuve de Grand oral dont on perçoit vaguement les contours, les formations commençant tout juste avec des formateur-trices souvent bien à la peine pour répondre aux questions nombreuses et concrètes des collègues. Que répondre alors aux interrogations des élèves ?

Le ministère vient (le 24 décembre !) de se donner les moyens réglementaires par ordonnance de modifier le contenu, la nature et la date des épreuves jusqu'à 15 jours avant la tenue de celle-ci :

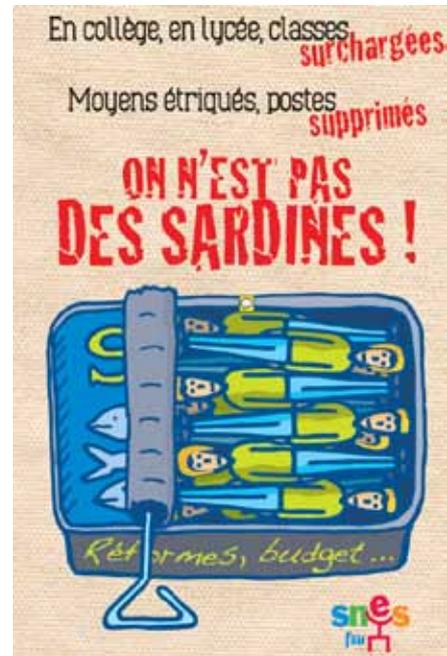
« *S'agissant des épreuves des examens ou concours, ces adaptations peuvent porter, [...], sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée.* »

Les adaptations apportées en application du présent article sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.

Mais ce n'est pas d'improvisation dont nous avons besoin Monsieur le Ministre. Il nous faut de la lisibilité sur le long terme pour construire une préparation cohérente et efficace.

Continuons d'exiger pour la session 2021 :

- le report des épreuves de spécialité de mars en juin ;
- l'annulation du Grand oral ;
- un allègement des programmes des examens.



2022 : la fin de la politique d'éducation prioritaire ?

Depuis son arrivée au ministère, J-M Blanquer n'a eu de cesse de mettre en avant l'« allocation progressive des moyens » pour mettre en concurrence l'éducation prioritaire et le rural.

C'est le sens de la commande du rapport Azéma-Mathiot lequel penche vers la suppression des réseaux d'éducation prioritaire (REP) au motif qu'ils seraient à gérer avec les territoires ruraux, au niveau local. Ne resteraient labellisés et gérés au niveau national que les REP+, soit le tiers des 1 100 réseaux actuels. Les autres n'auraient plus de reconnaissance en termes de statut des personnels, et bénéficieraient de moyens octroyés selon l'allocation progressive en cours de généralisation dans les académies. Le rapport s'inscrit également dans la continuité de la loi de Transformation de la Fonction publique avec un recours encouragé aux contractuels et la proposition de réintroduire la bivalence dans le second degré, etc.

Une tenaille destructrice

Les dernières annonces de N. Elimas, secrétaire d'État à l'éducation prioritaire, dans la presse puis au Sénat en novembre 2020 et l'ouverture de la labellisation de 40 nouvelles cités éducatives finissent de dévoiler la politique du gouvernement pour l'éducation prioritaire :

D'un côté les cités éducatives qui à terme risquent de remplacer les REP+ (pour exemple, la seule cité éducative de l'académie de Grenoble regroupe 2 des 4 REP+ et un REP sur Grenoble et Échirolles).

Les cités éducatives s'inscrivent dans l'idéologie des « territoires apprenants » qui décrètent que l'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, ce qui participe à diluer l'importance d'un service public d'éducation de qualité. Les collectivités territoriales et les services de l'État (préfecture et rectorat) devraient les copiloter. « Une stratégie éducative ambitieuse et innovante » devrait être mise en œuvre avec une place de plus en plus importante du périscolaire et des collectivités au détriment de l'éducation nationale. Une « gouvernance » s'imposerait aux conseils d'école et conseils d'administration des collèges, minorant la place des personnels, et promouvant les associations de parents et des acteurs « partageant les valeurs républicaines », avec à sa tête le trinôme principal de collègue – délégué du préfet – chef de service de la collectivité. Les moyens supplémentaires annoncés seront octroyés en fonction de la mise en place de cette « stratégie ».

De l'autre, une suppression des REP remplacés par les Contrats Locaux d'Accompagnements.

Pour le ministère, ces CLA doivent « mieux tenir compte des contextes locaux et apporter une réponse aux difficultés des territoires ruraux et périphériques » et « répondre à la problématique des écoles orphelines et de certains lycées professionnels ».

Dès la rentrée 2021, trois académies (Lille, Nantes, Marseille) testeront ce nouveau dispositif. Un contrat de trois ans sera établi entre des établissements et leur rectorat, avec une clause de revoyure pour les prolonger si besoin. Si la main est laissée à chacune de ces académies, un cadre et une grille d'indicateurs nationaux devraient faire office de référence. La liste des établissements concernés devrait être publiée en janvier, quelques-uns des lycées classés avant 2014 pourraient y figurer, notamment dans l'académie de Marseille. Depuis, la Secrétaire d'État a expliqué au Sénat que cette expérimentation se ferait à moyens constants. On comprend ainsi que les moyens supplémentaires alloués à ces établissements seront prélevés sur les dotations d'autres. Une fois de plus, on déshabille Paul pour mal habiller Pierre.

Délabelliser les REP, c'est permettre à chaque académie de modifier ses priorisations en fonction des enjeux politiques locaux, à l'inverse d'une carte nationale construite sur des critères transparents. Les moyens des REP pourraient être ponctionnés pour financer des problématiques différentes de celles qui relèvent d'une concentration d'élèves en grande difficulté sociale et scolaire, mais aussi pour financer davantage des établissements privés sous contrat ruraux. L'indemnité des enseignants de REP qui continueront pourtant à travailler dans des conditions difficiles est aussi remise en cause, ainsi que les bonifications afférentes pour les mutations et carrières.

Ces CLA font système avec la politique d'évaluation systématique des établissements qui risque de mener à une allocation de moyens reposant sur des projets et non sur les difficultés sociales des élèves accueilli-es.

Mobiliser contre le démantèlement de l'éducation prioritaire

Les états généraux de l'éducation prioritaire tenus à Grenoble en décembre ont réaffirmé les mandats de la FSU sur l'éducation prioritaire (voir le compte-rendu sur grenoble.snes.edu) et appelé à une autre politique que celle esquissée par le gouvernement.

Cela passe par la mise en échec de la politique actuelle qui est à l'opposé des valeurs de l'École en choisissant les « méritants » et en rendant nos élèves et leurs familles responsables des conséquences des politiques de casse sociale. **La grève du 26 janvier doit être l'occasion de mobiliser les personnels contre ce démantèlement qui touche toute l'École. La FSU doit faire des états généraux du 28 à Paris une journée pour mobiliser la profession dans le cadre d'un plan d'action plus large.**

Évaluation des établissements

Alors que normalement un cinquième des établissements de l'académie était concerné, la rectrice a revu la voilure en raison de la crise sanitaire avec 39 collèges, 1 EREA et 5 LP. Mais tous les établissements seront à terme concernés par cette évaluation qui rajoute un tour de vis à la politique néolibérale de destruction du Service Public d'éducation.

La démarche d'évaluation des établissements scolaires voulue par J.-M. Blanquer figure dans la loi « Pour une école de la confiance » de juillet 2019. Le Conseil d'évaluation de l'école a été installé officiellement fin juin 2020 et a publié des travaux début juillet. La démarche est prévue en deux temps : une autoévaluation, suivie d'une évaluation externe.

Tout se passe comme si une certaine administration continuait aveuglément son travail comme si la gestion de la crise sanitaire ne bouleversait pas les établissements. Un cinquième des établissements doit être évalué cette année, malgré la demande de report liée au contexte sanitaire.

L'auto-évaluation vise à faire porter à l'établissement la responsabilité des difficultés rencontrées.

À la fin de l'auto-évaluation il n'y a que des engagements de l'établissement et une déstabilisation des personnels : mieux accompagner l'orientation des élèves, mieux prendre en compte la difficulté, augmenter les taux de passage et taux de réussite aux examens, mieux accueillir les élèves de bac pro en STS, prévenir le décrochage...

Comme pour les contrats d'objectif, implicitement, peut-être sans s'en rendre compte, les personnels s'engagent à réaliser des « progrès » mais ni le rectorat, ni l'éventuelle collectivité territoriale ne s'engagent en termes de moyens en personnels ni en dotation de fonctionnement.

Par ailleurs, l'auto-évaluation peut être un outil de déréglementation au nom de l'adaptation au « local ». Le but est d'attribuer les moyens non plus sur la base de textes nationaux objectifs mais sur celle de la « valeur ajoutée » à apporter sans que l'on sache de quoi il s'agit. Cette politique néolibérale est également mise en œuvre dans celle de la destruction de l'éducation prioritaire avec la suppression des REP et l'expérimentation de contrats locaux d'accompagnement (voir p. 3).

Le SNES-FSU s'est toujours opposé à ces logiques qui n'ont rien à voir avec la nécessité de faire des diagnostics comme de fixer à tous les établissements, sur tout le territoire, des objectifs ambitieux.

Le SNES-FSU appelle à refuser cette démarche, à alerter les personnels sur ces dangers et à ne pas laisser cette autoévaluation aux chefs d'établissement, mais bien à la vider de ce qu'elle pourrait avoir de dangereux pour l'établissement.

Combattre sur le fond

Ce dispositif d'auto-évaluation est l'illustration parfaite du nouveau management public (NMP). Une vieille martingale qui a 50 ans et qui ne fonctionne pas pour améliorer le service public, mais qui fait beaucoup souffrir les travailleurs.

Nous sommes ici d'abord dans la variante « participative » du NMP. Il s'agit, comme si de rien n'était, de faire valider une critique de la lourdeur de l'administration ou des fonctionnaires en tant que corps, qui empêcheraient les initiatives locales.

Il faut augmenter l'autonomie locale des acteurs, alléger les contrôles, faire participer les agents à la réforme (les faire « adhérer »).

Un des enjeux essentiels est la « redevabilité » à l'égard des usagers (« bon usage des fonds publics », « accountability »-rendre des comptes). L'argument est souvent celui de la « qualité du service public » (discours sur le « service rendu au public » ; « chartes de l'utilisateur », etc.).

La variante « participative » est très dangereuse parce qu'elle peut flatter les personnels. Ils peuvent se laisser bernier par ce visage avenant du management.

L'auto-évaluation « participative » est aussi un outil pour mettre fin à la maîtrise par les professionnels de leurs métiers, faire cesser leur véritable autonomie. L'auto-évaluation sert à améliorer le contrôle de l'appareil administratif par des techniques de rationalisation aux mains des administrations centrales et du pouvoir politique. Typiquement, le « management par la performance » : objectifs ; cibles ; indicateurs ; contractualisation des moyens.

Il n'y a qu'une contradiction de façade entre « contrôle », et « participation » : plus d'autonomie au local en théorie, donne l'auto-évaluation qui devient une forme de « reporting » qui se transforme en exigence descendante de « bonnes pratiques » ou de « performance ».



... défendons le service public

D'ailleurs l'auto-évaluation, c'est écrit, doit avoir pour utilité de modifier projets d'établissements ou contrats d'objectifs. Et si des Conseil d'administration s'y opposent, l'auto-évaluation restera de toute façon l'outil « coconstruit » qui pourra légitimer des injonctions à changer sa manière de travailler.

Chaque personnel, à l'aboutissement de la démarche d'auto-évaluation collective, sera sommé de s'auto-appliquer la logique institutionnelle de modification de son travail et sera invité à ne pas en rester au cadre réglementaire.



L'auto-évaluation s'inscrit parfaitement dans le projet global du NMP de transformation du service public d'enseignement par une mutation profonde du contrôle de l'administration. Traditionnellement, le contrôle est « ex ante » pour garantir une administration exigeante et traitant à égalité les usagers (recrutement par concours sur la base d'un haut niveau de qualification) et ce contrôle porte aussi sur la régularité de l'activité (conformité aux textes réglementaires, respect des programmes nationaux).

Le NPM, dont l'auto-évaluation participe, impose un contrôle « ex post » fondé sur le contrôle des résultats, des coûts, de l'« efficacité » (Puisque le gouvernement supprime les Psy-EN, avez-vous bien pris part à l'orientation des élèves même si ce n'est pas votre métier ?).

Une conséquence assumée dans l'auto-évaluation qui est proposée aux établissements est de participer à la destruction du caractère national du service public d'éducation. Chaque EPLE, comme s'il était un établissement privé est invité à développer son « caractère propre » !

Agir partout

1. STOP ! Nous sommes exténués. Poursuivre ce type de démarches dans le contexte actuel sanitaire et d'épuisement de l'ensemble des personnels est une maltraitance de l'institution.

2. Communiquer auprès des établissements pour essayer de faire comprendre que derrière la façade « co-construction » fort sympathique il y a un piège : il leur est demandé de dire eux-mêmes tout ce que l'administration devra exiger d'eux. Il s'agit du même esprit que la contractualisation ou les politiques de projets où on fait semblant de prendre en compte les besoins locaux pour en fait faire porter toutes les responsabilités aux acteurs locaux.

3. Dénonciation du management. Bien entendu on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « Participatif ! Participatif ! Participatif ! » mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien quand le participatif est piloté par le chef d'établissement et que lois après lois, circulaires après circulaires les personnels sont muselés, pas écoutés, voire criminalisés (action syndicale).

4. Renverser la puissance de l'adversaire sur lui-même : là où cette « auto-évaluation » se met en place et s'impose, les équipes pourraient en profiter pour **faire apparaître les manquements de l'État et demander réparation pour faire réussir les élèves : rétablissements d'horaires d'enseignements, la présence de personnels (orientation, santé scolaire, vies scolaires...) sur toute la semaine...**

5. Il s'agit d'un dispositif administratif qui ne se présente pas immédiatement comme un outil de pilotage de l'EPLE donc le Conseil d'administration ne peut pas l'interdire. Il peut toutefois, dans la logique du point 4, voter des vœux de soutien aux exigences des personnels et dénoncer la démarche. Commencez par assumer

VOS responsabilités, pourraient dire les Conseils d'administration à l'État.

6. L'auto-évaluation est un acte de l'établissement conduit sous la responsabilité du chef d'établissement. Il devrait donc être présenté au moins pour information au Conseil d'administration. Il ne peut s'imposer à l'EPLE qui n'a pas obligation de l'intégrer au projet d'établissement ou au contrat d'objectif.

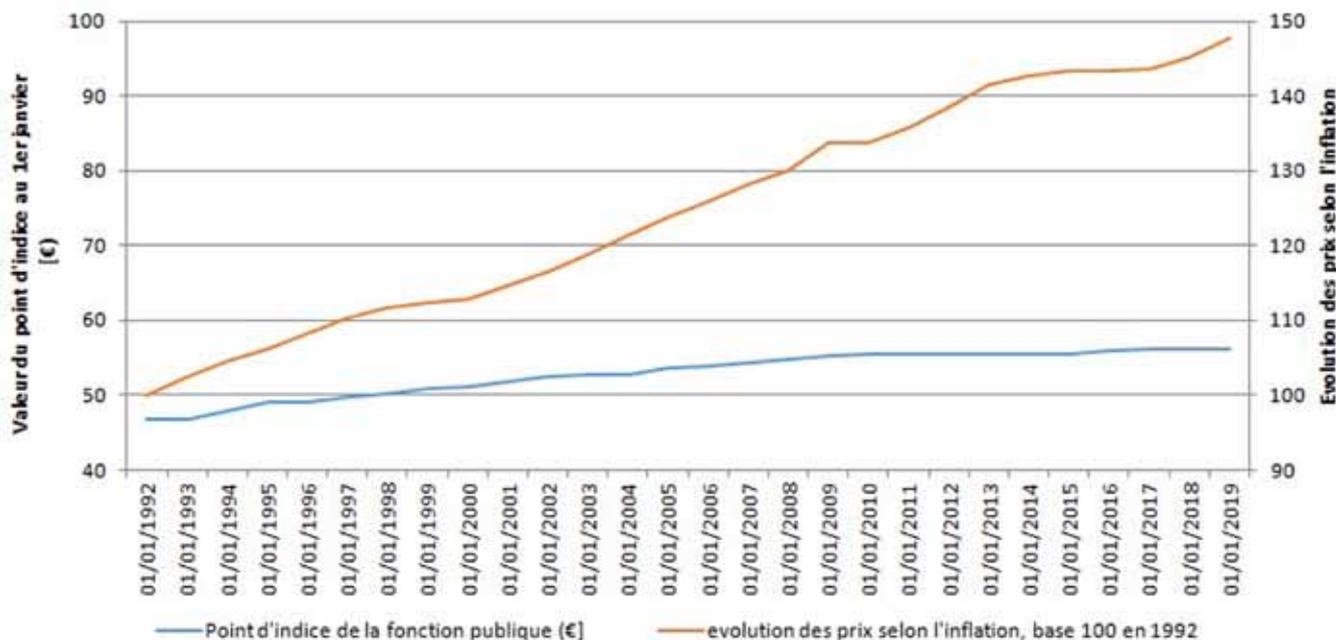
Le SNES-FSU appelle donc les personnels à demander un temps banalisé pour ce processus d'auto-évaluation. Ce sont nous qui y travaillons, donc il est inacceptable que nous laissions la main sur cette auto-évaluation aux chefs d'établissement. Le rapport d'autoévaluation doit pointer tous les manquements de moyens en termes de moyens, de fonctionnement des établissements.

Refusons de nous plier à la logique du NMP et à la mise en concurrence des établissements que ce processus implique et prenons la main pour porter nos revendications et défendre le service public !

Salaires et pensions de retraite : une politique néfaste à combattre

La politique d'austérité salariale dans la Fonction Publique est continue sous tous les gouvernements. Elle a des conséquences graves sur le pouvoir d'achat des actifs, des retraité-es et des futur-es pensionné-es.

La variation du point d'indice (qui sert de base au traitement des fonctionnaires) a été de + 10% entre 2000 et 2020 alors que l'inflation a été de 27,6 % (Statistiques INSEE). **La perte de pouvoir d'achat indiciaire par rapport à l'indice des prix à la consommation autour de 18 % est colossale et violente pour les 5,3 millions des fonctionnaires !**



Le 24 juillet était organisé le rendez-vous salarial de la Fonction publique. Amélie de Montchalin a **annoncé que le point d'indice resterait gelé en 2020**. Et si l'on s'en tient au rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de novembre 2019, **le gouvernement table sur le maintien de ce gel jusqu'en 2022**. En effet, ce document établit des simulations en précisant que « les hypothèses retenues en matière d'emploi et de rémunération des fonctionnaires ont été établies par le gouvernement » et « **qu'il n'est pas fait ... d'hypothèse de hausse de la valeur du point d'indice** ». Interrogé, O. Dussopt, a déclaré : « Le gouvernement a toujours considéré que l'augmentation du point d'indice était une mesure générale souvent très coûteuse pour un bénéfice individuel assez faible pour les agents. ». Appréciations son cynisme ! **La reconnaissance envers les agents pendant la crise sanitaire ne se traduira pas par l'amélioration de la rémunération de toutes et tous.**

Certes des mécanismes amortissent ces fluctuations, de sorte que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne plonge pas en proportion. Les gains en pouvoir d'achat sont liés à l'évolution de carrière ou aux primes (rares dans l'EN). Le PPCR devrait être mené à bien en 2021. Mais que dire de la « revalorisation historique » que Blanquer annonçait avec tambours et trompettes ? Des miettes pour une minorité, loin d'une revalorisation que nous revendiquons pour tous les personnels ... trompe l'œil et supercherie !!!

Mais cette sous-indexation massive du point d'indice depuis 20 ans pèse sur les pensions. Car la retraite du fonctionnaire est calculée sur la base du dernier traitement détenu pendant au moins six mois. Elle est équivalente à 75 % de ce dernier traitement brut, les primes n'étant pas prises en compte. L'effet domino est donc implacable. En 2020, le pouvoir d'achat d'un nouveau retraité sera largement inférieur à celui d'un retraité parti avec le même indice en 2010 ! **Le gel du point d'indice conduit mécaniquement à une baisse drastique des retraites.**

La paupérisation des actifs, des retraité-es et des futur-es pensionné-es inquiète.

La réforme des retraites revient dans l'actualité. B. Lemaire mène la danse : « **l'État remboursera sa dette par des réformes structurelles comme celle des retraites qui doit être la priorité absolue** ». E. Borne et J. Castex affirment que l'urgence est ailleurs. En même temps, lors de l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, le Sénat propose **des amendements visant le recul de l'âge de la retraite à 63 ans et l'allongement à 43 annuités de cotisation pour la génération 1965**. Revoilà les mesures « paramétriques » pour « équilibrer le système de retraite ». Et R. Ferrand, président de l'Assemblée nationale, nous alarme en projetant le nouveau système de retraite universel à points dans un second quinquennat d'E. Macron !

Les politiques menées sont néfastes pour les fonctionnaires et pour l'ensemble de la population. **À nous de les combattre collectivement, d'investir massivement la grève du 26 janvier et de proposer, avec le SNES-FSU, des alternatives porteuses de justice sociale.**

Lignes directrices de gestion : lourdes conséquences

Sourd au bilan des mutations 2020, le ministère, entraînant le rectorat dans son sillage, a imposé les lignes directrices de gestion « carrières » contre l'avis du Comité Technique ministériel.

C'est une des casses majeures de la loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 : la suppression des compétences « mobilités » et « carrières » des Commissions administratives paritaires (CAP). Cette loi place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations, les privatisations. Elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, elle débride le pouvoir discrétionnaire du supérieur hiérarchique direct en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération. Cette loi, initiée par des acteurs économiques fanatiques de néolibéralisme, rédigée par un exécutif ignorant du contrat social et de l'histoire de notre République, votée par une assemblée aux ordres, est une forfaiture, un coup de force contre les Institutions de la République.

C'est également un coup d'État contre la démocratie sociale puisqu'elle s'inscrit à rebours la démocratisation de notre État avec le Conseil National de la Résistance, la constitution de 1946 et les lois Le Pors de 1983/84. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est illégitime.

Ayez confiance !

Dès le mouvement 2020, des tentatives de passer outre les règles ont été observées avec, par exemple, la tentative d'affecter hors-barème un jeune CPE dans un poste (logé !) d'un établissement prestigieux de la capitale, avec comme « compétence » particulière le fait d'être l'enfant de l'un des hauts responsables de l'académie. Mais ce sont surtout les multiples erreurs, la publication de barres erronées, les retards qu'ont retenus les participant-es. La seule réponse à l'absence de transparence des dernières opérations de mutation a été celle de la confiance. Confiance donnée au ministère et au rectorat alors que nous n'avons aucune transparence sur les opérations ni simplement communication des dossiers pour vérifier !

Après les mutations, les carrières...

Le ministère continue d'imposer cette loi avec la publication des lignes directrices de gestion (LDG) concernant les carrières. Dès cette année, les avancements accélérés d'échelon, les promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle se feront sans le contrôle des commissaires paritaires, élu-es des personnels.

Lors des discussions autour des LDG ministérielles et académiques, les élu-es de la FSU ont fait acter les principes essentiels (égalité homme/femme, lutte contre les discriminations), les acquis des luttes (la hors-classe pour toutes et tous !) et rappeler la nécessité d'une publication complète des règles. Grâce au rapport de force et au travail mené au sein des CAPA, les acquis obtenus lors des commissions ont été traduits dans les textes. Rien cependant ne garantit qu'ils seront strictement appliqués. La FSU s'est donc, avec l'ensemble des élu-es au CTA, exprimée contre ces LDG.

Le recours aux élu-es des personnels SNES-FSU indispensable

Ce nouveau mode de fonctionnement place les agent-es dans une relation individuelle avec le rectorat, alors que les CAP garantissaient un contrôle collectif. Rien ne pourra être fait sans l'agent-e et, avec la mise en place des recours administratifs, sans une connaissance juridique approfondie. Les élu-es du SNES-FSU deviennent encore plus indispensables pour informer, conseiller et accompagner les collègues dans des démarches compliquées.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU continuent à défendre les collègues pour leur carrière lors des CAP sur les évaluations (voir ci-contre) et sur toutes les décisions individuelles : appel de temps partiel, congé formation, titularisation et en matière disciplinaire.

Mutations inter 2021

La première phase de consultation des barèmes a lieu du 13 au 31 janvier. Vous pouvez demander des corrections et apporter de nouvelles pièces jusqu'au mercredi 27 janvier.

Consultez les commissaires paritaires du SNES-FSU à

inter2021@grenoble.snes.edu

en cas de doute...

Rendez-vous de carrière : un calendrier décalé

Du fait de la pandémie, le calendrier de l'année dernière a été décalé et deux campagnes de rendez-vous de carrière se chevauchent.

Les collègues ayant eu leur rendez-vous jusqu'à décembre 2020 au titre de la campagne 2019-2020 ont reçu la veille des vacances de Noël les avis des IPR et chef. L'avis final de la rectrice doit être notifié vers le 15 janvier.

Attention au calendrier !

Une fois l'avis final notifié, vous avez un mois pour faire un recours gracieux, puis éventuellement saisir la CAPA ou la CAPN.

Congés formation

Les demandes s'effectuent :
- pour les titulaires, sur l'application Foliage jusqu'au 27 janvier 2021 ;
- pour les contractuel-les, par courrier (annexe 1) avec une **date de réception des demandes fixée au 27 janvier**.

Toutes les informations sur :

grenoble.snes.edu

Élections internes à la CA académique et aux bureaux départementaux

Les adhérent-es de l'académie sont appelés à renouveler la Commission administrative (CA) académique et les bureaux des sections départementales (S2) du 18 janvier au 05 février prochain, en même temps que le vote sur le Rapport d'activité national (RAN) et le Rapport financier national (RFN), publiés dans le supplément de *l'Université syndicaliste* n° 803, du 19 décembre 2020.

Pour les S1 d'actifs de plus de 3 adhérent-es, le vote est organisé dans les S1 sous leur responsabilité : la commission académique enregistre les résultats proclamés dans le S1 et ne tranche que les éventuelles difficultés. Les adhérent-es isolé-es, dont les S1 de moins de 4 adhérents, et les retraité-es votent dans la même période par correspondance, directement à la section académique. Leur vote est dépouillé par la commission académique.

Le bureau académique du 15 décembre 2020 a pris connaissance du dépôt de deux listes pour son renouvellement : une liste déposée par le courant de pensée *Unité et Action* (UA) et une liste déposée par le courant de pensée *École Émancipée*. Elle a également pris connaissance du dépôt de listes *Unité et Action* pour les bureaux des S2 de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie, d'une liste du courant de pensée *École Émancipée* pour le bureau du S2 de l'Isère, d'une liste d'union pour le bureau du S2 de la Savoie, et d'une liste *Pour un Syndicalisme Combatif* pour le bureau du S2 de Haute-Savoie.

L'ensemble des listes de candidat-es est publié dans ce bulletin, ainsi que les deux textes d'orientation pour l'élection de la CA académique.

La Section académique

Texte d'orientation de la liste *Unité et Action*

Combattre l'austérité et les dérives sécuritaires

Ce renouvellement des instances départementales et académique du SNES-FSU se fait dans un contexte sanitaire inédit qui ne doit pas freiner la vie démocratique de notre syndicat. Certes, la situation sanitaire est préoccupante et elle est particulièrement anxiogène, et plus encore du fait de la gestion par ce gouvernement qui fait le choix de renvoyer sur chacun-e la responsabilité de la situation : c'est inacceptable. Pour autant, cette crise sanitaire ne doit pas servir de paravent pour masquer les attaques que nous connaissons contre l'École, la fonction publique et notre modèle social. Le président de la République et le gouvernement continuent la destruction des services publics et mettent en place ouvertement une politique néolibérale en brisant les bases de notre pacte social issue de la Libération. Les réformes du baccalauréat et du lycée, annoncées dans son programme par le candidat Macron et mises en œuvre par Blanquer, Parcoursup, l'accentuation de l'autonomie du collège, les nouvelles modalités d'évaluation des établissements, la casse annoncée de l'éducation prioritaire, le dynamitage des CIO...

participent du rouleau compresseur d'une idéologie utilitariste de l'École aux seules fins de répondre à la mainmise de l'entreprise sur l'Éducation. Les suppressions de postes participent de la même logique, entraînant une baisse de l'offre de formation, une massification dans les classes, pour favoriser des parcours individuels pour les élèves. La loi de Transformation de la fonction publique avec la destruction du paritarisme et la disparition des CHSCT a ouvert une guerre au syndicalisme de transformation sociale que nous, Unité et Action, portons par une mise au pas en règle de tout-es les fonctionnaires. L'absence de revalorisation de nos professions et l'absence de véritables mesures de prérecrutements ont conduit à pérenniser la crise de recrutement et la dévalorisation de nos professions. Ces choix libéraux se retrouvent dans l'ensemble de la politique gouvernementale dans les domaines fiscaux, économiques et sociaux, qu'il s'agisse des réformes de l'impôt ou celle des retraites. Le SNES-FSU a été de tous les combats et a, avec des taux de grévistes historiques, mobilisé la profession contre la réforme des retraites.

Les conditions de travail de tous et toutes se sont considérablement dégradées : charge de travail augmentée, protocoles sanitaires peu protecteurs... Le « plan de relance » déverse des milliards sur les entreprises, surtout les plus grosses, sans conditionnalité en terme d'emploi ou de réorientation de la production, mais rien n'a été prévu pour les services publics : aucune prise en compte de la situation inédite, ni aménagements, ni moyens d'urgence. Bien au contraire, la crise agit comme un effet d'aubaine pour nos ministres qui vont plus loin dans leurs politiques et multiplient mensonges et mépris à l'égard des agents.

Les travailleurs-euses se débattent entre plans sociaux, chômage partiel, menaces de faillite : la crise économique est d'une ampleur alarmante, elle plonge une grande partie de la population dans la précarité et la pauvreté. Parmi les plus fragiles, les migrant-es sont particulièrement maltraité-es, comme on l'a vu à Paris (République) le lundi 22 novembre.

En surplomb de toutes ces difficultés, nous dressons un constat particulièrement inquiétant en ce qui concerne les libertés publiques : les attaques contre nos libertés se multiplient, le projet de loi « sécurité globale » organise la criminalisation du mouvement social, il vise à empêcher toute contestation. Les récentes violences policières ajoutent au sinistre tableau, et la gravité des mesures liberticides acte le basculement dans un État autoritaire.

Une orientation ouverte et déterminée

Courant de pensée majoritaire dans la FSU comme dans plusieurs des syndicats qui la constituent, dont le SNES-FSU, Unité et Action (UA) est un lieu de débats, d'échanges d'expériences et d'analyses, et aussi de réflexion et d'élaboration de projets. À ce titre, notre courant de pensée entend peser sur la conception de nos métiers tant en termes de contenus que de formation. Notre orientation refuse le dogmatisme et les théories figées. Notre ambition est celle d'une amélioration profonde du service public d'éducation.

Pour nous, l'Éducation nationale n'a pas pour vocation la reproduction conforme de la société et de ses injustices, ni de dégager une élite ou encore de se limiter à la formation d'une main-d'œuvre disponible et immédiatement employable selon les besoins et critères patronaux, mais de permettre à tou-te-s les jeunes de devenir les femmes et les hommes de demain, dans toutes leurs dimensions: personnelle, familiale, sociale, professionnelle et citoyenne. Ce projet éducatif est complètement lié à une

ambition de transformation sociale: nous voulons contribuer à construire une société socialement juste, démocratique et dans laquelle les richesses créées ne seraient pas confisquées par quelques-un-es.

Dès aujourd'hui nous demandons que ces richesses soient mises au service du plus grand nombre, de celles et ceux qui les produisent au détriment des profits.

Cela passe par l'amélioration des salaires directs(avec bien sûr le dégel du point d'indice), et socialisés (protection sociale, prestations familiales, retraites), mais également par une fiscalité qui prélève sur les gros revenus, en particulier les revenus non salariaux, pour donner à l'État et aux services publics, dont celui d'éducation, les moyens de fonctionner, d'améliorer leur qualité et de pouvoir d'autant mieux mener à bien leurs missions.

Cela passe également par une redéfinition de la place des personnels dans les prises de décision au sein de l'État et globalement des citoyen-nes dans la société.

Notre ambition pour les enfants et adolescent-es d'aujourd'hui est qu'ils/elles puissent échapper aux modèles consuméristes qu'on leur propose pour devenir acteurs et responsables de leur propre devenir. L'État doit être le garant du droit de chacun-e à l'Éducation, en toute équité sur l'ensemble du territoire national ; ni la décentralisation sous couvert de «proximité», ni l'autonomie, ni les injonctions de nos dirigeant-es qui demandent toujours plus d'austérité dans les dépenses publiques ne doivent remettre cette mission en cause. Unité et Action tient à réaffirmer ses principes de droit à l'éducation, de gratuité, de laïcité et de continuité territoriale du service public.

Rassembler, débattre, agir

Notre orientation, c'est aussi une pratique syndicale qui privilégie le rassemblement le plus large des personnels, la mise en discussion de nos orientations comme de nos décisions d'action et les démarches les plus unitaires. Il s'agit d'aller vers davantage d'unité syndicale.

Les candidat-es à la CA académique présenté-es sur la liste Unité et Action - face à toutes les attaques contre les services publics, face aux difficultés croissantes de nos métiers, face aux maux de la société dont l'École n'est pas isolée, face aux politiques gouvernementales qui accroissent les inégalités au lieu de les réduire - continueront à tout mettre en œuvre pour rassembler les personnels, mettre en débat les projets et revendications et agir dans l'unité.

En votant et en faisant voter pour la liste *Unité et Action*, vous approuverez ces orientations et vous permettrez aux militant-es qui les portent de poursuivre leur action dans leurs responsabilités départementales et académiques.

Liste présentée par *Unité et Action*

1. Corinne BAFFERT, cert., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
2. François LECOINTE, cert., clg F. Léger, S^t Martin d'Hères, 38
3. Aline LAROCHE, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
4. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S^t-Vallier, 26
5. Céline TROSZCZYNSKI, cert., TZR 74-1
6. Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
7. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles, 38
8. Sylvain LECOMTE, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly, 74
9. Cathy BERTIN, cert., clg Louise de Savoie, Chambéry, 73
10. Olivier MOINE, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
11. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S^t Égrève, 38
12. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
13. Fanny VALLA, CPE, lyc. Xavier Mallet, Le Teil, 07
14. Cyril BOREL, cert., clg L. Lumière, Échirolles, 38
15. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble, 38
16. Marc GAIGE, cert., clg S. de Beauvoir, Crolles, 38
17. Camille VITTOZ, cert., clg des 6 vallées, Le Bourg d'Oisans, 38
18. Marie-Laurence MOROS, retraitée, 38
19. Jacky MABILON, cert., clg Sport Nature, la Chapelle en V., 26
20. Anne-Françoise VIAL, cert., TZR 73-1
21. Serge PAILLARD, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
22. Nathalie AUBRY, cert., clg Crussol, S^t-Peray, 07
23. Gabriel EMERY, cert., clg du Trièves, Mens, 38
24. Michel LOMBART, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
25. Frédérique PENAVALAIRE, DCIO, CIO de Bourgoin-Jallieu, 38
26. Nicolas RIPERT, agr., lyc. F. Buisson, Voiron, 38
27. Mélanie PETTINOTTO, cert., clg Buclos, Meylan, 38
28. Olivier PIETTRE, cert., lyc. du Granier, La Ravoire, 73
29. Isabelle ESPIARD, cert., clg Borne, Montélimar, 26
30. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38
31. Claudette COMBE, retraitée, 38
32. Anna DI MARCO, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
33. Landry GIRARD, AED, clg Les Perrières, Annonay, 07
34. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
35. Bruno MONDON, cert., lyc. Armorin, Crest, 26
36. Céline BONNEFOY, cert., clg Le Vergeron, Moirans, 38
37. Jean-Pierre VARNET, retraité, 38
38. Lucie SOTON, cert., clg A Cotte, S^t Vallier, 26
39. Victor RAIMOND, cert. lyc. C. Poncet, Cluses, 74
40. Marie-Odile BOUCRIS, retraitée, 38
41. Emmanuelle BUET-WILKOWSKI, cert., clg Calloud, La T. du P., 38
42. Marion de SAINT-JEAN, PSYEN, CIO Olympique, Grenoble, 38
43. Paul LAZARINI, cert., TZR 07-1
44. Brigitte BOUTTAZ, PEGC, clg de Cuines, S^t Étienne de Cuines, 73
45. Nathalie SIMOND, cert., clg O. de Gouges, Chatte, 38
46. Stéphane CERONI, cert., clg le Clergeon, Rumilly, 74
47. Sophie BAVOIL, cert., clg Barjavel, Nyons, 26
48. Patrick LE BROUSTER, retraité, 38
49. Hélène ERCOLE, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
50. Marlène TASSET, agr., clg S^t Exupéry, Bourg S^t Maurice, 73
51. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Masségu, Vif, 38
52. Jacques AGNES, retraité, 38
53. Coline ROSSI, agr., TZR 38-1
54. Pierre-Luc NODIN, cert., clg D. Brunet, S^t Sorlin en Valloire, 26
55. Catherine VOLLAND, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
56. Jean-Noël SENECHAUX, retraité, 26
57. Sandrine FAURE, cert, clg P. Valéry, Valence, 26
58. Marc LABADILLE, cert., clg F. Léger, S^t Martin d'Hères, 38
59. Gilles SCHAFF, cert., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
60. Aude CAPRON, cert., lyc. La Matheysine, La Mure, 38
61. Dominique GEORGE, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
62. Frédéric DEVINE, cert., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
63. Philippe BARRIERE, chaire sup., lyc. Champollion, Grenoble, 38
64. Christel LARBRE, cert., clg de l'Europe; Bourg de Péage, 26
65. Olivier MARAIS, CPE, lyc H. Berlioz, La Côte S^t-André, 38
66. Margot MENAGE, cert., clg S. Allende, Bourgoin-J., 38
67. Romain VIDONNE, agr., lyc. Europole, Grenoble, 38
68. Christiane PEYLE, cert., clg du pays de l'Herbasse, S^t Donat, 26
69. Hugues NAVARO, cert., TZR 38-3
70. Dominique PIERRE, cert., retraité, 26
71. Marie-Christinne VIBERT, PSY-EN, CIO de Chambéry, 73
72. Nicolas POMMARET, CDI, clg Rivier, Beaumont lès Valence, 26
73. Nicolas LASSIMOUILLAS, CPE, clg J. Brel, Beaurepaire, 38
74. Jean LEGER, cert., lyc. Poncet, Cluses, 74
75. David LEROY, cert., clg les Perrières, Annonay, 07
76. Hélène NIVON, cert., clg Lapassat, Romans s/Isère, 26
77. Mathieu FOURNEYRON, cert., collège Le Clergeon, Rumilly, 74
78. Laure SCHMITTEL, cert. clg Seignobos, Chabeuil, 26
79. Jean-Michel LABAILLE, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
80. Eva ROSSET, agr., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
81. Semya WATBLED, cert. clg Oliviers de Serrres, Cléon d'A., 26
82. Alexandre OSTERNAUD, cert., clg R. Long, Alby/Chéran, 74
83. Jocelyne MOULIN, retraitée, 38.
84. Lila OULD AMZIANE, agr., lyc. Lachenal, Argonay, 74

Bureau départemental de l'Ardèche (07)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|--|---|
| 1. Yann SENOT, cert., clg A. Mezenc, Le Pouzin | 6. Claude CADDET, agr., lyc. G. Faure, Tournon |
| 2. Nathalie AUBRY, cert., clg Crussol, S ^t -Peray | 7. Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay |
| 3. Thomas GOYDADIN, agr., lyc. Gimond, Aubenas | 8. Alice GISPERT, agr., lyc. V. d'Indy, Privas |
| 4. Valérie BENMIMOUNE, cert., clg A. Mezenc, Le Pouzin | 9. Landry GIRARD, AED, clg Les Perrières, Annonay |
| 5. Paul LAZARINI, cert., TZR 07-1 | 10. Guillaume BOSCH, cert., clg 3 Vallées, La Voultte/Rhône |

Bureau départemental de la Drôme (26)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|---|--|
| 1. Sophie BAVOIL, cert., clg Barjavel, Nyons | 6. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère |
| 2. Frédéric DEVINE, cert., lyc. Triboulet, Romans s/Isère | 7. Marylène NAUD, retraitée |
| 3. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S ^t Vallier | 8. Pierre-Luc NODIN, cert., clg D. Brunet, S ^t Sorlin en Valloire |
| 4. Sandrine FAURE, cert., clg P. Valéry, Valence | 9. Jean-Noël SENECHAUX, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère |
| 5. Jacky MABILON, cert., clg. Sport et Nature, La Chapelle en V. | 10. Lucie SOTON, cert., clg A Cotte, S ^t Vallier |

Bureau départemental de l'Isère (38)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|--|---|
| 1. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles | 10. Jean-Baptiste PASCAL, cert., clg. Ch. Munch, Grenoble |
| 2. Mélanie PETTINOTTO, cert., clg les Buclos, Meylan | 11. Nathalie SIMOND, cert., clg O. de Gouges, Chatte |
| 3. Florian STOCKER, agr., lyc. Galilée, Vienne | 12. Elvire DELGADO, retraitée, Seyssinet |
| 4. Aude CAPRON PRIETO, cert., lyc. Matheysine, La Mure | 13. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble |
| 5. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet | 14. Jean VINCENT, retraité, Lancey |
| 6. Serge PAILLARD, agrégé, lyc. P. Neruda, S ^t Martin d'Hères | 15. Sahnoun BAYA CHATTI, cert., clg Ch. Munch, Grenoble |
| 7. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Masségu, Vif | 16. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble |
| 8. Ruth ESKINAZI, PSYEN, CIO Belledonne, S ^t Martin d'Hères | 17. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S ^t Egrève |
| 9. Bernard FONTAINE, clg G. Brassens, Pont-Evêque | 18. Marie-Laurence MOROS, retraitée |

Liste présentée par *École Émancipée*

- | | |
|---|--|
| 1. Chrystelle BLANC-LANAUTE, cert., clg Vercors, Grenoble | 3. Manon PEROZ, cert., clg Le Massegu, Vif, 38 |
| 2. Thibaut MICHOUX, agr., clg Olympique, Grenoble | 4. Jean-Paul MARTENOT, retraité, Voiron |

Bureau départemental de la Savoie (73)

Liste d'union

- | | |
|---|---|
| 1. Nathalie PAYET, cert., clg Côte-Rousse, Chambéry | 6. Ronan COLLEAUX, cert., clg P Mougin, S ^t Michel de Mne |
| 2. Yohan AUDEBERT, cert., clg Combe de Savoie, Albertville | 7. Stéphanie TURPAUD, cert., clg Les Frontailles, S ^t Pierre d'Albigny |
| 3. Cécile DELCARMINE, cert., clg Mermoz, Barby | 8. Thibaud Flambard, cert., TZR 73-1 |
| 4. Olivier PIETTRE, cert., lyc. du Granier, La Ravoire | 9. Marie ANCEAUME, cert., TZR 73-2 |
| 5. Marlène TASSET, agr., clg S ^t Exupéry, Bourg S ^t Maurice | 10. Danièle GENINATTI, retraitée |

Bureau départemental de la Haute-Savoie (74)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|--|---|
| 1. Sylvain LECOMTE, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly | 6. Michel LOMBART, cert., lyc. Lachenal, Argonay |
| 2. Céline TROSZCZYNSKI, cert., TZR 74-1 | 7. Alexandre OSTERNAUD, cert., clg R. Long, Alby/Chéran |
| 3. Mathieu FOURNEYRON, cert., clg le Clergeon, Rumilly | 8. Lila OULD AMZIANE, agr., lyc. Lachenal, Argonay |
| 4. Jérémy DUCRET, agr., lyc. Lachenal, Argonay | 9. Jean-Claude LARDEAU, retraité |
| 5. Jean-Michel LABAILLE, cert., lyc. Lachenal, Argonay | 10. Pierre CABOTTE, retraité |

Liste présentée par *Pour un Syndicalisme Combatif*

- | | |
|---|--|
| 1. Jean-Pierre RICHAUDEAU, retraité | 6. Alison GRECO, cert., clg Varens, Passy |
| 2. Sylvie BRIANCEAU, cert., lyc. du Mont Blanc, Passy | 7. Jocelyne JIGUET-JIGLAIRAZ, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly |
| 3. Etienne VANET, arg., clg Le Semnoz, Seynod | 8. Pierre BELLOIR, agr., lyc Fauré, Annecy |
| 4. Vincent BERNARD, cert., clg J. Monnet, S ^t Jorioz | 9. Jean-René FARRAYRE, retraité |
| 5. Annie MORCH, retraitée | |

Élections à la CA académique

Liste présentée par *École Émancipée*

- | | |
|---|--|
| 1. Manon PEROZ, cert., clg Le Masségu, Vif, 38 | 11 Olivia BELLANGER, cert., clg Monod, Montélimar, 26 |
| 2. Ronan COLLAUX, cert., clg Mougin, S ^t Michel de M., 73 | 12. Raphaël GRANVAUD, cert., clg De Jastres, Aubenas, 07 |
| 3. Emilie BENOIT-GONIN, agr., lyc. Bergès, Seyssinet, 38 | 13. Marie BECK, agr., clg Le Massegu, Vif, 38 |
| 4. Santiago VICARIO, CPE, clg Olympique, Grenoble, 38 | 14. Laurianne CLERC, agr., clg Olympique, Grenoble, 38 |
| 5. Nathalie PAYET, cert., clg Côte-Rousse, Chambéry, 73 | 15. Benoît LOCHE, cert., clg Gustave Monod, Montélimar, 26 |
| 6. Louison JAY, cert., TZR 38-1, 38 | 16. Nadia CALAS, agr., lyc. H. Laurens, S ^t Vallier, 26 |
| 7. Elise SCIAMA, cert., clg P. Valéry, Valence, 26 | 17. Stéphane MOULAIN, cert., clg Monod, Montélimar, 26 |
| 8. Chrystelle BLANC-LANAUTE, cert., clg Vercors, Grenoble, 38 | 18. Jean-Paul MARTENOT, retraité, Voiron, 38 |
| 9. Stéphanie TURPAUD, cert., clg Frontailles, S ^t Pierre d'Albigny, 73 | 19. Céline VLAMINCK, cert., clg Maurienne, S ^t Jean de M., 73 |
| 10. Sylvain DROPSY, CPE, lyc. Argouges, Grenoble, 38 | 20. Thibaut MICHOUX, agr., clg Olympique, Grenoble, 38 |

Texte d'orientation de la liste *École Émancipée*

Pas de concessions face à Macron, Blanquer et compagnie : construire les luttes pour un projet d'éducation ambitieux et émancipateur !

L'École Émancipée est attachée à un syndicalisme de masse, combatif, unitaire et démocratique. Il y a urgence à le construire face à un gouvernement qui incarne des menaces graves pour la société toute entière.

Macron et son équipe ne sont pas un gouvernement de droite de plus. Ils répondent par la force au manque de légitimité du système politique et de ses représentants. Économiquement libéral et politiquement ultra-autoritaire, ils ont déjà tapé très fort au début du quinquennat et de manière encore plus violente ces derniers temps : la réduction des libertés syndicales (les 4 de Melles, ou l'inspecteur du travail Anthony Smith), la réforme des retraites, l'état d'urgence sanitaire toujours plus long, et en ce moment tout particulièrement, les lois « sécurité globale » et « séparatisme ».

Il n'est plus possible de douter de la dérive autoritaire du gouvernement : libertés de la presse en danger, violences policières non condamnées (et bientôt impossibles à montrer), restrictions des libertés individuelles, des enfants de 10 ans placés en garde à vue, racisme décomplexé, en particulier en direction des musulman.es et assimilé.es.

Continuer l'offensive, ne pas avoir peur de la radicalité.

Face à ces attaques, nous ne devons reculer sur rien. Lors du mouvement sur les retraites, nous avons construit notre lutte par des manifestations massives, en assemblées générales, en intersyndicales et inter-organisations. A nous de poursuivre la construction de cette unité en fédérant les salarié-es et leurs luttes. L'École Émancipée milite pour le renforcement des liens et de l'action concrète avec la CGT et Solidaires.

Fédérer les salarié-es, c'est aussi lutter avec les plus précaires d'entre eux. Dans l'éducation, cette précarité se renforce avec la crise du recrutement et la baisse du nombre de postes aux concours. Dans les conditions actuelles, l'admission au concours de tous-tes les admissibles était absolument nécessaire face au manque criant de personnel. Aujourd'hui encore, le mot d'ordre de titularisation de tous-tes les précaires sans conditions est indispensable.

L'unité passe aussi par une attention particulière envers les luttes des collègues personnels de service, techniques et administratifs et AED. Il est urgent d'améliorer notre coordination (FSU et intersyndicale) avec les personnels « décentralisés » de nos établissements, qui sont, en cette

période encore plus que d'habitude confronté-es à une surcharge de travail immense, à des ordres sans cesse plus lourds. Enfin, l'auto-organisation des collègues reste un point clé pour gagner.

Construire un projet alternatif pédagogique et social audacieux.

Le projet de Blanquer est autoritaire, réactionnaire, et répond aux besoins d'une « modernité » libérale. Réforme du bac imposée violemment, déclarations publiques inadmissibles (« ravages » causés selon lui par « l'islamo gauchisme » à l'université), déclarations en contradiction avec la réalité (nombre de cas, protocoles impossibles, enseignement à distance), annulation, au dernier moment, de l'hommage préparé pour notre collègue, Samuel Paty... Le ministre accélère les dynamiques de ses prédécesseurs vers plus de tri social, plus d'inégalités de traitement, plus de hiérarchie et de fichage de chacun-e, élèves comme personnels. L'inverse exact du projet d'émancipation que nous défendons. Son départ est une exigence démocratique évidente.

Il faut être sans concession face à nos autorités hiérarchiques qui usent de méthodes de management de plus en plus surnoisées et agressives. La mise en place des divers protocoles s'est faite, souvent sans concertation avec les personnels. La question d'un certain niveau de désobéissance civique se pose. Nous devons nous y préparer et y préparer nos collègues.

À l'opposé d'une école de classes surchargées, de manque de personnel et de prise en compte des élèves, nous avons besoin d'un projet éducatif ambitieux qui redonne place à l'espoir d'une autre société, d'un autre avenir possible.

Nous devons ainsi proposer du neuf. Sur l'évaluation des élèves par exemple, nous ne pouvons nous satisfaire des notes sous prétexte de refuser les « compétences » telles qu'on veut nous les imposer (d'en haut, sur des critères libéraux et sans intérêt pédagogique). A nous de chercher des modèles pédagogiques alternatifs, en nous inspirant des penseurs et penseuses de l'éducation nouvelle comme Freinet : refuser l'évaluation permanente, la construire quand elle est nécessaire dans un objectif de progrès collectif et non de concurrence individuelle. Il existe de vastes chantiers pour donner un sens émancipateur à notre travail : c'est aussi une façon de résister à Macron et à son monde.

Sur tous ces thèmes, la CA académique est souvent un lieu de débats productifs. Les élu/es *École Émancipée* continueront d'y défendre l'unité interprofessionnelle, intersyndicale, et un modèle pédagogique émancipateur pour les élèves comme pour les personnels.

**Si vous vous reconnaissez dans cette orientation,
votez et faites voter pour la liste *ÉCOLE ÉMANCIPÉE*.**

Rapport Financier Académique 2018

DEPENSES	2017-2018	2018-2019	2019-2020
10-LOCAL	15 345,83	250 994,86	66 110,99
11-EQUIPEMENT	1 320,00	828,95	6 006,58
12-CONTRATS MAINTENANCE	3 339,45	7 559,32	5 323,11
13-POSTE	7 203,20	2 248,96	2 233,07
14-GESTION	7 997,20	6 640,64	11 069,55
15-DEPLACEMENTS	35 160,94	34 210,96	15 474,50
16-ACTION	0	4 102,96	0,00
17-PERSONNEL	82 802,91	85 473,60	58 183,77
18-PUBLICATIONS et REPRO	19 208,09	26 199,36	12 649,47
19- HONORAIRES	1 416,12	371,52	4 538,60
20- FRAIS DE RECEPTION	5 904,69	5 275,29	1 549,41
21-VERSEMENTS S4	344 623,56	245 922,60	410 033,85
22-VERSEMENTS S2	25 900,00	29 260,00	24 746,00
TOTAL DEPENSES	550 221,99	699 089,02	617 918,90

* Les fonds de réserve sont utilisés pour équilibrer le budget :

- En 2018-2019, l'achat des nouveaux locaux, antérieur à la vente des anciens, nous a obligés à opérer un prélèvement de 154 007,28 €. Ce prélèvement a nécessité la clôture d'un livret, ce qui a généré le versement des intérêts cumulés, d'où la très forte hausse des intérêts en 2018-2019.

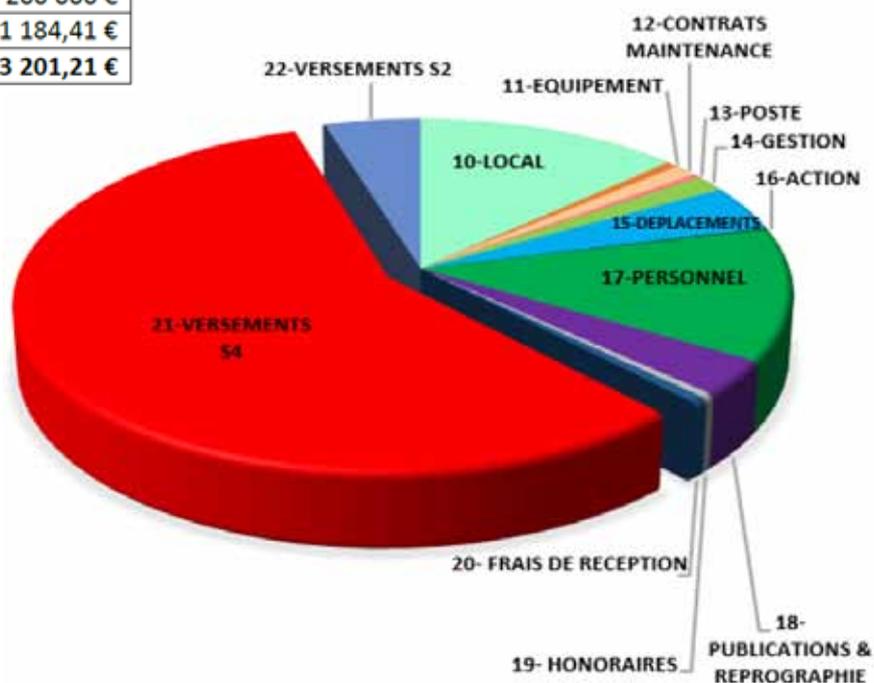
- En 2019-2020, nous avons pu replacer dans les fonds de réserve 86 740,30 €, suite à la vente de nos anciens locaux.

RECETTES	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de syndiqués	2723	2695	2644
COTISATIONS	539 715,55	533 616,07	530 096,60
Intérêts bancaires	495,38	4 358,67	248,75
TVA	1 203,00	1 507,00	3 408,00 €
Fonds d'action	200	5 600,00	0,00
Action (dons / manif)	56,72	0,00	2 905,85
Vente anciens locaux			168 000,00
Recettes avant mobilisation réserve	541 670,65	545 081,74	704 659,20
FONDS DE RESERVE*	8 551,34	154 007,28	-86 740,30
TOTAL RECETTES	550 221,99	699 089,02	617 918,90

Soldes bancaires au 31/08/2020

Compte courant (crédit mutuel)	55 772,86 €
Livret orange (crédit mutuel)	136 243,94 €
Livret Tonic Croissance (crédit mutuel)	200 000 €
Livret Casden	1 184,41 €
Total	393 201,21 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES EXERCICES 2018-2019 ET 2019-2020



SNES-FSU Grenoble
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@snes.edu

Site internet :
grenoble.snes.edu

www.facebook.com/
SNESFSUGrenoble/

-2021 : un mandat particulier

Le mandat débute au 01/09/2018 et se terminera au 31/08/2021. La comptabilité du SNES-FSU se faisant par année scolaire, nous pouvons présenter les résultats des exercices 2018-2019 et 2019-2020.

L'exercice 2017-2018 est présenté comme point de comparaison.

Les comptes du SNES-FSU sont globalisés depuis le 01/09/2009 et publiés au Journal officiel depuis l'exercice 2010-2011 après vérification par le commissaire aux comptes.

Le mandat 2018-2021 aura été, au point de vue financier, exceptionnel à bien des égards.

Un déménagement

Tout d'abord, le déménagement de la section académique a représenté un investissement total de 132 291.94 €, correspondant à l'achat, aux travaux et à l'équipement des nouveaux locaux de la section académique (S3), aux frais de déménagement, ainsi qu'au double fonctionnement pendant 8 mois. En effet, l'achat des nouveaux locaux a eu lieu en mai 2019, sur l'exercice 2018-2019, tandis que la vente des anciens locaux, pour des raisons administratives liées à l'acquéreur – la mairie de Saint-Martin-d'Hères, est intervenue en décembre 2019, sur l'exercice 2019-2020. Les dépenses liées au déménagement se sont donc étalées de mai 2019 à décembre 2019 et sont visibles dans les postes 10 - LOCAL, mais aussi 11 - ÉQUIPEMENT et 14 - GESTION.

Autre conséquence de ce déménagement : le poste principal de dépenses, le poste 21 (part des cotisations que la section académique reverse à la section nationale, le S4), subit une forte variation entre les exercices 2018-2019 et 2019-2020. En effet, du fait du décalage de la vente des anciens locaux, le versement du solde des cotisations de l'exercice 2018-2019 a été reporté, dans l'attente de liquidités, sur l'exercice 2019-2020 : si on fait la moyenne de ces deux exercices, on constate que la part reversée au S4 reste sensiblement la même, soit environ 61 % du montant total des cotisations encaissées par le S3.

Un départ

Par ailleurs, le poste 17- PERSONNEL diminue fortement : en octobre 2019, une des salariées du S3 (voir le bulletin académique n°230 de novembre 2019) a obtenu sa mutation pour une autre académie.

Une crise sanitaire

De plus, l'exercice 2019-2020 est marqué par la crise sanitaire, qui, confinement oblige, a entraîné la fermeture de la section académique et de ce fait diminué le budget de fonctionnement. Ceci est visible dans les postes 15 - DÉPLACEMENTS, 16 - ACTIONS et 18- PUBLICATIONS avec deux publications habituelles sous la simple forme numérique. Le poste 20 - FRAIS DE RÉCEPTION a lui-aussi fortement diminué étant donné que les diverses instances du S3 et stages syndicaux n'ont pu se tenir, notamment le congrès d'études, ou bien se sont tenus en distanciel.

Et après ?

Enfin, l'exercice 2020-2021 s'annonce lui-aussi particulier, la crise sanitaire impactant encore beaucoup notre activité et amoindrissant les dépenses de fonctionnement, de déplacement et de réception. Si le SNES-FSU a maintenu les stages syndicaux, sur des thématiques comme le Nouveau Management Public réunissant plus de 100 participant·es, ces stages se sont tenus en distanciel, tout comme les instances comme la CA académique.

De plus, le changement de local génère des économies de fonctionnement, auxquelles s'ajoute la baisse des dépenses de personnel, ce qui nous permet d'envisager un résultat positif pour l'exercice 2020-2021.

Cependant, la baisse des syndiqués, et donc des recettes liées aux cotisations, est très inquiétante ; en une quinzaine d'années, le nombre d'adhérents est passé de 3 573 (en 2005-2006) à 2 644 (en 2019-2020).

Le SNES-FSU ne vit que de l'argent des cotisations et les économies réalisées sur les postes LOCAL ou PERSONNEL, bien que pérennes, ne seront un répit qu'à court terme si la baisse de la syndicalisation n'est pas enrayée rapidement.

STOP AU DÉNI DE RÉALITÉ DU MINISTRE

SALAIRES

LE MINISTRE :

Une « revalorisation
historique »
Jean-Michel
Blanquer

LA RÉALITÉ :

- 69 % des personnels ne sont pas concernés et rien pour les AED AESH ;
- Pas de compensation des pertes liées à l'inflation ;
- Une prime d'équipement qui exclut les CPE et les professeurs documentalistes.

RENTRÉE 2021

LE MINISTRE :

« L'Éducation nationale,
notre majorité l'a
particulièrement
choyée, et nous
allons continuer
de le faire. »
Jean Castex

LA RÉALITÉ :

- 1 883 suppressions d'emplois dans les collèges et les lycées à la rentrée 2021 ;
- Depuis 2018, 7 490 emplois supprimés dans le secondaire ;
- Depuis 2018, aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de Psy-ÉN !

POUR UNE VRAIE REVALORISATION

POUR UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES

POUR UNE RELANCE AMBITIEUSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA CRISE SANITAIRE

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER